

Info Trésor Landes 5

Les résultats des journées des 15 et 22 Mai 2008, suite à l'appel conjoint des trois sections syndicales CGT, FO et CFDT, montrent le chemin qu'il nous reste à parcourir pour arriver à la satisfaction de nos revendications.

Un GRAND BRAVO à tous ceux qui ont sacrifié une journée de salaire, pour dire NON aux projets du gouvernement.

Nous associons aussi les quelques collègues qui soutiennent nos actions mais qui pour des raisons pécuniaires n'ont pu s'associer à ces deux journées d'actions.

Nous accordons un satisfecit à ceux qui dans nos encadrements ont participé, même s'ils sont peu nombreux, leur présence à nos cotés fait chaud au cœur.

La participation à ces journées de grève se fait :

⇒ Dans un climat social très dur, avec un gouvernement borné, appliquant une logique idéologique et non une logique humaine et pragmatique du fonctionnement de notre société. C'est décourageant pour nous tous.

⇒ dans un climat économique très dur, notre situation financière, bien que meilleure qu'un bon nombre d'autres français, est fragile. Malgré la dégradation des conditions de travail et la beauté des idées à défendre, perdre une journée de salaire n'est pas neutre, loin de là.

Le 15 mai 2008

Cadres	Taux de grévistes		Effectifs devant être présents		Grévistes	
	Landes	National	Landes	National	Landes	National
A	23,64%	14,57%	55	9381	13	1367
B	41,41%	33,57%	99	16972	41	5698
C	50,00%	33,99%	130	18656	65	6341
TOTAL			284	45009	119	13406
Moyenne	41,90%	29,79%				

Le 22 mai 2008 action sur les retraites

Cadres	Taux de grévistes		Effectifs devant être présents		Grévistes	
	Landes	National	Landes	National	Landes	National
A	16,36%	4,99%	55	9070	9	453
B	29,29%	12,89%	99	17367	29	2239
C	29,01%	14,49%	131	18759	38	2719
TOTAL			285	45196	76	5411
Moyenne	26,67%	11,97%				

Dans cette période où de nombreux agents des finances s'engagent avec détermination dans des actions diverses pour défendre nos revendications, la section CGT Trésor des Landes vous informera des actions en cours et participera aux actions permettant la sensibilisation de tous.

La CGT Landes est consciente que la défense de tous nos acquis sociaux ne pourra se faire sans l'engagement dans l'unité de l'ensemble des organisations syndicales, dans des actions d'ampleur nationale, hors temps de travail, permettant d'associer tous les salariés du privé et du public.

Nous espérons que, tous ensemble, nous ferons mieux dans les temps qui viennent
Le 10 juin, une étape importante pour se mobiliser pour le maintien de notre statut et contre le droit de nous licencier

Le gouvernement doit retirer son projet

UNE BONNE RAISON DE FAIRE UN RECOURS EN NOTATION

DEMANDONS TOUS 0,06 POUR LA RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL

Avec une répartition équitable entre tous les agents, chacun devrait bénéficier en moyenne de 0,9 mois, soit 2,7mois de réduction à l'avancement tous les trois ans.

Lien avancement/notation. :

Il n'est plus besoin de démontrer que les écarts de note sont déterminants dans la sélection pour l'accès au grade supérieur par tableaux d'avancement (la notation prime l'ancienneté au sein d'un même échelon)

Dans certaines situations, des collègues sont écartés d'une manière durable.

La CGT dénonce un système de notation loin d'être neutre puisqu'il met les personnels en concurrence dans leur évolution de carrière.

Nous sommes en pleine campagne de notation 2008 qui sera influente pour les tableaux d'avancement établis en 2009 (prise en compte du cumul des évolutions de notes 2006, 2007, 2008)

Lien liste d'aptitude /notation :

Pour la liste d'aptitude, la notation est le second critère de sélection, c'est le cumul d'écarts de note sur les trois dernières années qui compte._

Veillez à ne pas être lésés.

Le recours en notation est un droit, utilisez-le ! demandez tous 0.06

ATTENTION, le recours ne peut se faire qu'après deux validations sur EDEN

La première pour acter des observations au compte rendu d'évaluation.

La seconde pour acter les observations de la fiche de notation. Les observations ne valent pas de recours mais apporteront des éléments qui seront pris en compte lors de l'étude des dossiers

La validation est indispensable au recours. Elle ne vaut pas acceptation de la note. Elle signifie que l'agent a pris connaissance de son évaluation notation.

C'est la deuxième validation qui fait courir le délai de deux mois pour faire un recours.

Le recours en notation peut être présenté aussitôt que cette validation est faite

Je souhaite me syndiquer à la CGT

Je souhaite être informé des informations CGT,

je demande mon inscription sur la liste de diffusion de la CGT Trésor 40

NOM

PRENOM

lieu de travail

Adresse mail :@dgfip.finances.gouv.fr

Retourner ce bulletin à Néré LASSALLE TG CEPL ou A PANERI T GRENADE/ADOUR